

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 8 décembre 2020**

**Objet**

**Avenant à la  
Convention de  
mise à disposition  
partielle de  
service de  
démoustication  
entre Bordeaux-  
Métropole et la  
commune de  
Floirac.  
Approbation**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**M. BOURIGAUT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –  
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –  
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –  
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –  
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –  
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –  
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAUT – M. DROILLARD à M. BUNEL  
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

**Absent :**

**M. ASFOR**

**Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prolifération mondiale des moustiques « tigres » originaire d'Asie du Sud-Est vecteurs d'agents infectieux, étendue à notre territoire a amené les pouvoirs publics, Ministère de la Santé, Agences Régionales de Santé à

Intervenir pour éviter toute épidémie. Cependant, ces dispositifs ne prévoyant aucune prise en charge au titre de la démoustication « dite de confort » destinée à lutter contre les nuisances à la population provoquées par ces insectes, la municipalité a mis en place sur la commune des actions sanitaires renforcées avec une gestion de l'assainissement des zones urbaines et naturelles ;

L'année 2019 ayant de nouveau été marquée par des nuisances importantes, et particulièrement en Gironde, une lutte à l'échelon métropolitain a été proposée aux communes par Bordeaux Métropole. Ainsi un centre de démoustication métropolitain a été créé, service commun pouvant intervenir sur le territoire des communes volontaires, par la signature d'une convention tenant compte des spécificités de chaque commune, avec une répartition des charges financières basée sur la population, la superficie et le nombre d'interventions réalisées ;

A l'instar de 26 communes de l'agglomération, la ville de Floirac a répondu favorablement à cette proposition pour la reprise des prestations de l'Etablissement interdépartemental de démoustication Atlantique (EID Atlantique) sur le territoire métropolitain en signant une convention, pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Aujourd'hui, la commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite rejoindre ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et afin de prendre en compte son arrivée, l'établissement métropolitain propose aux 26 communes adhérentes, de valider, avant la fin de l'année, un avenant modificatif à la convention d'origine ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités locales ;  
Vu l'article L5211-4-1 III du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu la convention pour la mise à disposition partielle sur la commune de FLOIRAC de service descendante de démoustication avec Bordeaux métropole en date du 18 décembre 2019 ;  
Vu l'avenant à la convention précitée en annexe ;  
Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 23 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le présent avenant,

**AUTORISE** le Maire de la ville de Floirac à signer, avec Bordeaux métropole, l'avenant à la convention de mise à disposition partielle de service descendante de démoustication ci-annexé.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020**

Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 32  
    Pour : 32  
    Contre :  
    Abstention :



*Le Maire,*